

Le 10 mars 2015

[Traduction]

Gaz naturel

M. Fitch : Nous avons reçu la confirmation hier, à la suite d'une demande d'accès à l'information, que SWN Resources avait officiellement suspendu ses activités au Nouveau-Brunswick et qu'elle avait réaffecté ailleurs ses investissements. Nous avons prévenu le gouvernement qu'une telle situation se produirait s'il instaurait le moratoire. Quiconque ayant moindrement le sens des affaires savait aussi que cela se produirait, et c'est pourquoi je suis sûr que le caucus libéral est très surpris de ce qui s'est passé.

La triste réalité de la situation est que, maintenant, au cours du sixième mois de mandat du gouvernement actuel, les gens du gouvernement sont plus confus que jamais quant à la suite à réserver au moratoire sur le gaz naturel. Ils se démènent pour savoir comment ils peuvent respecter les conditions ou excuses qu'ils ont inventées il y a quelques mois, alors que les réserves de gaz naturel se tarissent et que les compagnies quittent la province en retirant leurs investissements et en renonçant aux emplois qu'elles auraient créés ici si les Libéraux n'avaient pas instauré leur moratoire.

Le premier ministre indiquerait-il précisément à la Chambre le nombre d'emplois et le montant des investissements que prévoyait SWN dans la province?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Je sais que le chef de l'opposition est au courant de ce que je vais lui dire, puisqu'il a été ministre. Pour ce qui est du fonctionnement de l'entreprise que vient de mentionner le député, la compagnie disait avoir 1 chance sur 10 de trouver un dépôt de gaz de schiste. Alors, nous ne pouvons pas dire si l'entreprise aurait pu trouver un tel dépôt. S'il y en avait bel et bien un à trouver, nous ne pouvons pas dire quel en aurait été le volume potentiel.

Ce que nous pouvons dire, c'est que notre gouvernement ne se limite pas à une seule option, soit la fracturation hydraulique, comme le faisait le gouvernement précédent. Nous concentrons nos énergies pour améliorer l'économie, et notre approche diversifiée et équilibrée nous permettra de créer des emplois dans plusieurs secteurs et industries.

Nous sommes très fiers de ce que nous avons accompli jusqu'à maintenant avec les gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes très fiers du fait que, depuis que nous avons été assermentés pour former le gouvernement, 2 600 emplois ont été créés dans l'économie du



Nouveau-Brunswick. Nous avons hâte de continuer à travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick et de continuer sur notre lancée.

[Traduction]

M. Fitch : Il semble que le premier ministre n'a pas compris la question ; je vais donc la reformuler.

Voici la teneur de la lettre qu'a envoyée SWN au gouvernement le 16 décembre 2014 : Un moratoire nous a contraints à renoncer à nos plans de forage et à réaffecter nos ressources à des projets situés ailleurs. Quatre puits devaient être forés au Nouveau-Brunswick. La compagnie affirme maintenant que les fonds en question seront réinvestis ailleurs.

Le premier ministre nous dirait-il quelle partie de ces fonds aurait été dépensée au Nouveau-Brunswick? De combien s'agit-il? Quels emplois auraient été créés? Même si la compagnie n'avait que 1 chance sur 10 de trouver un gisement, il demeure que les fonds auraient été dépensés dans la province et que le tout aurait créé des emplois. De combien d'emplois le premier ministre nous a-t-il privés? Quels montants a-t-il laissés partir ailleurs?

L'hon. M. Gallant : Nous avons contribué à la création de 2 600 emplois depuis notre assermentation.

Si nous remontons dans le temps, nous nous souviendrons de ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent et de ce que nous nous sommes fait dire très récemment. En fait, l'industrie a dit qu'il y avait un moratoire de facto sur la fracturation hydraulique, compte tenu des règles du gouvernement précédent entourant la gestion des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. L'industrie elle-même a dit qu'elle n'aurait pas pu mener ses activités dans le contexte du gouvernement précédent.

J'ai posé la question, mais je n'ai toujours pas obtenu de réponse de la part des gens de l'opposition. S'ils veulent avoir un plan et satisfaire à l'une des cinq conditions que nous avons énoncées pour pouvoir lever le moratoire sur la fracturation hydraulique, les collectivités qu'ils représentent se proposeront-elles pour gérer les eaux usées qui découlent de cette activité? Nous attendons de savoir laquelle de vos circonscriptions ou collectivités gèrera les eaux usées. Sous le dernier gouvernement, il y avait un moratoire en vertu des règlements en vigueur à ce sujet.

M. Fitch : Le premier ministre ne sait plus où donner de la tête aujourd'hui et fait des déclarations à l'emporte-pièce.

Je vais m'en tenir aux propos écrits par une tierce partie : Un moratoire nous a contraints à renoncer à nos plans de forage. Ces plans étaient concrets, peu importe le prétendu moratoire de facto qu'ont évoqué erronément les gens d'en face. Selon les plans prévus, le travail devait



être effectué cette année, au cours de l'année civile actuelle. Le budget de SWN Resources Canada était concret. C'était une réalité. La province ne profitera plus de ce budget.

Voici une question très simple : Le premier ministre sait-il de quelles sommes a été privé le Nouveau-Brunswick, lesquelles seront investies ailleurs? Southwestern Energy disposait d'un plan concret pour dépenser dans la province et créer des emplois au Nouveau-Brunswick. De combien d'investissements et d'emplois le premier ministre nous a-t-il privés?

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons déjà répondu à la question. La porte n'a jamais été ouverte, et ce, parce qu'il y avait déjà un moratoire de facto, en quelque sorte, sous le gouvernement Alward, en raison des règlements qu'il avait mis en place en ce qui concerne l'eau utilisée dans la fracturation hydraulique.

Je pose de nouveau ma question. Nous avons énuméré cinq conditions qui, nous le pensons, sont très raisonnables.

[Traduction]

Je vais poser de nouveau la question. S'agit-il de la collectivité de Saint John ou de collectivités situées dans la circonscription de Portland-Simonds? S'agit-il de la collectivité de Quispamsis? S'agit-il de la collectivité de Riverview? S'agit-il de la collectivité de Hampton? Il s'agit peut-être de la collectivité d'Edmundston. D'après le chef de l'opposition, quelle collectivité représentée par l'opposition est prête à recevoir les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique? S'il veut parler de la fracturation hydraulique, parlons-en. Parlons de ce qui s'est passé sous le gouvernement précédent. Le chef de l'opposition dit-il que Riverview acceptera les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique?

M. Fitch : Encore une fois, nous savons pertinemment que le premier ministre ne connaît pas la valeur de l'investissement qu'il a fait fuir. Il ne connaît pas le nombre d'emplois dont il a privé la province. Il n'a pas conscience de l'occasion qu'il a laissée passer à cause de la politique libérale qu'il a mise en place.

SWN Resources a présenté des plans concrets. Un budget était prévu à cette fin. Il s'agissait là d'un véritable investissement et de vrais emplois au Nouveau-Brunswick. De nombreuses personnes qui reviennent de l'Ouest travaillent dans l'industrie et sont prêtes à travailler pour SWN Resources.

Il ne s'agit pas d'un moratoire de facto dont le premier ministre tente de se distancier et au sujet duquel il évite de répondre à une question. Un plan de forage avait été mis sur pied. Il avait été transmis au personnel du ministère de l'Environnement. Les gens d'en face étaient au courant. Nous savions donc que le plan était prévu. Nous savions qu'il aurait permis de créer des emplois et de générer des investissements.



Le premier ministre connaît-il la valeur et l'ampleur de l'investissement qu'il a fait fuir? De combien d'emplois nous a-t-il privés? Il s'agissait d'un plan concret. Le premier ministre a dit qu'il ne répondrait pas aux questions hypothétiques. La question n'est pas hypothétique. Elle s'appuie sur des faits.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Bien sûr que la question est hypothétique. On nous demande en plus d'entrer dans une sorte d'univers parallèle fabriqué de toutes pièces où le gouvernement précédent serait toujours au pouvoir. Si les gens d'en face parlent du plan de forage de l'entreprise visée, nous avons demandé au ministre de l'Énergie en fonction lorsque nous étions dans l'opposition de nous dire ce qu'il adviendrait des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. Il a dit qu'il incomberait aux entreprises d'établir un plan pour ce qui est des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique.

Dans l'univers parallèle que voudrait nous faire découvrir aujourd'hui le chef de l'opposition, pourrait-il nous dire où seront acheminées ces eaux usées? Sous le gouvernement précédent, que serait-il advenu des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique? Où les entreprises auraient-elles envoyé ces eaux usées?

Nous avons énuméré cinq conditions très raisonnables, dont l'une consiste à devoir nous doter d'un plan pour réduire les répercussions de l'industrie sur les infrastructures du Nouveau-Brunswick, y compris celles chargées des eaux usées. Je répète la question : Dans l'univers parallèle ou peut-être dans notre univers, Riverview s'occupera-t-elle des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, selon le chef de l'opposition?

M. Fitch : À mon avis, ce qui s'est passé aujourd'hui est clair. Le premier ministre dit que SWN Resources manque de sincérité dans sa lettre adressée au gouvernement. Il affirme que c'est un plan hypothétique. Ce n'est pas le cas. Ce n'est pas la vérité. Il s'agissait d'un plan concret, sans égard aux eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, au recyclage des eaux ou aux visées du plan à cet égard. Voilà un plan concret qui devait être mis à exécution. Il aurait permis de générer des investissements pour la province. Il aurait permis de créer des emplois dans la province.

Le premier ministre, son conseil des ministres et ses collègues ont mis en place une politique qui ferme la porte aux investissements et aux emplois en question. Pourquoi le premier ministre et ses ministres continuent-ils de dire aux gens de la province qu'ils ont pour priorité absolue l'emploi et l'économie alors qu'ils ont mis en place une politique qui ferme la porte aux investissements et aux emplois? Pourquoi ne disent-ils pas à la population exactement ce qu'il en est?



[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous n'avons pas fermé la porte au développement économique ; au contraire, la porte est grande ouverte. En effet, nous avons vu que, selon les prédictions, il y aura une croissance de notre PIB, ce qui est une nouvelle très positive pour notre province.

[Traduction]

Nous avons lu dans les médias que, selon des évaluations menées par des tierces parties indépendantes, l'optimisme est en hausse chez les petites et moyennes entreprises depuis notre assermentation. De plus, nous avons ajouté 2 600 emplois à l'économie depuis notre arrivée au pouvoir.

Je vais aider le chef de l'opposition. Chaque fois qu'il dit « et si », il s'agit d'une question hypothétique. Il essaie d'insinuer ceci : Que serait-il advenu si nous n'avions pas instauré un moratoire sur la fracturation hydraulique? Combien d'emplois, selon vous, auraient été créés?

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : J'ai expliqué au chef de l'opposition que les chances de trouver effectivement un gisement étaient de 1 sur 10. C'est l'entreprise qui l'affirme. De plus, il aurait été nécessaire d'établir un plan pour les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. Encore une fois, dans un univers parallèle, Riverview s'occupera-t-elle des eaux usées en question?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : En ce qui concerne les tierces parties indépendantes, permettez-moi de lire un passage qui émane de Zacks Investment Research, une entreprise tierce indépendante qui examine la situation des compagnies cotées en bourse. Nous savons que SWN Resources Canada, une filiale de Southwestern Energy, est une compagnie cotée en bourse. Selon un récent rapport sur l'état des marchés boursiers qui traite de Southwestern Energy — et, à titre d'ancien courtier en placements, je peux vous dire que toute l'industrie y accorde une grande importance —, les efforts de la compagnie pour exploiter de nouveaux sites à l'extérieur du Nouveau-Brunswick représentent une valeur ajoutée.

Il reste que la compagnie a décidé de ne pas investir dans la province en raison du moratoire et des effets de la politique libérale. Le moratoire fait fuir les investissements hors de la province. Il a pour effet de délocaliser les emplois hors de la province. Pourquoi le premier ministre ne prend-il pas son courage à deux mains pour l'admettre?

L'hon. M. Gallant : Prendre mon courage à deux mains et admettre la situation? Il est un peu regrettable d'entendre aujourd'hui de tels propos.



Je pense que le chef de l'opposition devrait examiner bon nombre des rapports qui ont été publiés ces dernières semaines. Le Conference Board du Canada prévoit une hausse du PIB. Le CEPA a annoncé une hausse du PIB. La FCEI a déclaré que la confiance des consommateurs grimpeait envers les petites et moyennes entreprises. Une tendance positive se dessine. De plus, Statistique Canada a indiqué que l'économie avait produit 2 600 emplois sous notre gouvernement, ce qui marque un gain net pour notre économie depuis notre assermentation.

Le mérite ne revient-il qu'à nous? Absolument pas. De vaillantes personnes du Nouveau-Brunswick, des entrepreneurs et des gens d'affaires travaillent d'arrache-pied pour créer des emplois et faire croître leur entreprise. Tout ce que nous essayons de faire, c'est d'établir les conditions qui leur permettent d'y arriver.

Le chef de l'opposition n'a pas répondu à la question. Dans son univers parallèle, dans cet univers... Existe-t-il un univers où, selon lui, sa collectivité de Riverview s'occupera des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique?

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre a montré très clairement aujourd'hui qu'il n'a aucune idée du genre d'investissement qu'il chasse du Nouveau-Brunswick à cause des politiques de son gouvernement. Il vient de le dire dans sa dernière réponse : « établir les conditions ». Il a établi les conditions. Il a imposé une interdiction visant la mise en valeur du gaz de schiste dans la province. L'interdiction a nui à l'emploi et au développement économique dans la province, ce qui a été confirmé aujourd'hui. Chaque fois que les ministres dirigés par l'actuel premier ministre disent qu'ils accordent la priorité aux emplois, ils ne le font manifestement pas. Il n'en est rien. Leurs politiques ont fait disparaître des emplois dans la province.

Si le premier ministre était vraiment au courant de la situation de la province, il saurait que la ville de Riverview reçoit en fait des services d'évacuation des eaux usées de la Commission d'épuration des eaux usées du Grand Moncton. Encore une fois, il joue sur les mots. Il essaie de faire croire que la réalité est toute autre.

Nous avons des preuves concrètes indiquant que des investissements importants étaient prévus dans la province. Les conditions établies par le gouvernement libéral ont fait fuir ces investissements et les emplois...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je n'ai toujours pas obtenu de réponse à la question de savoir si le chef de l'opposition était prêt à voir la ville de Riverview participer à la gestion des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. J'ai vraiment hâte de l'entendre clarifier cela.

Je tiens aussi à dire que nous établissons les conditions. Nous misons sur la réduction de l'impôt applicable à la petite entreprise, sur Opportunités Nouveau-Brunswick et sur un Conseil de l'emploi dirigé par une équipe de personnes provenant du secteur privé qui accomplira un



excellent travail pour nous aider à créer des emplois. Nous avons le Fonds d'emploi pour les jeunes. Nous misons sur la coopération régionale au sein des Maritimes et des provinces de l'Atlantique. Nous appuyons le projet d'Oléoduc Énergie Est et la conversion du terminal de GNL. Des délégations commerciales réunissant des dirigeants d'entreprise se sont rendues en Alberta, et nous avons organisé des missions au Sénégal. Nous investissons dans des entreprises en démarrage et nous avons commencé à planifier une semaine de l'innovation.

Le président : À l'ordre. Je rappelle à l'ordre le chef de l'opposition.

L'hon. M. Gallant : Par ailleurs, nous disposons d'un plan particulièrement ambitieux pour investir stratégiquement dans nos infrastructures, créer des emplois à court terme et favoriser notre prospérité économique à long terme.

Nous avons annoncé aujourd'hui même que nous poursuivrions nos efforts en vue d'atteindre l'objectif ambitieux consistant à élaborer la stratégie en matière de littératie dont nous avons besoin pour redresser notre économie. Voilà les conditions.

M. Stewart : Les dernières activités de fracturation menées au Nouveau-Brunswick n'ont pas produit d'eaux usées. Il ne s'agit donc pas d'un obstacle. D'ailleurs, Corridor Resources a engagé 75 personnes l'été dernier rien que pour l'exploration.

Au cours des deux dernières semaines de congé parlementaire, nous avons commencé à observer les effets attendus de la mauvaise gestion des Libéraux dans le dossier du gaz naturel. Le ministre de l'Énergie et des Mines a avoué sans détour n'avoir aucune idée de la façon dont il procéderait en ce qui concerne les conditions visées. Nous avons entendu des spécialistes du secteur affirmer que nous devrons probablement composer avec une pénurie de gaz naturel au cours de l'année, par suite d'une révision de la production de Deep Panuke. Maintenant, SWN Resources Canada a officiellement renoncé à ses plans d'exploration.

Je m'attends à ce que le ministre de l'Énergie et des Mines ne réponde même pas à mes questions, comme c'est le cas depuis le début de la dernière session. Toutefois, nous tâcherons de déterminer s'il a la moindre connaissance du dossier. Que compte faire le ministre de l'Énergie pour remédier à la pénurie de gaz naturel prévue au cours des prochaines années?

L'hon. M. Gallant : J'aimerais faire deux mises au point. D'abord, le chef de l'opposition a parlé d'une interdiction visant la fracturation hydraulique. Il sait très bien qu'il s'agit d'un moratoire. Nous en avons débattu à maintes reprises, et c'est écrit noir sur blanc. Le moratoire est indiqué dans nos communiqués, dans nos discours et dans la loi. Il apparaît partout. Nous avons été très clairs à cet égard.

De plus, le député d'en face a parlé du fait que les puits forés par fracturation ces dernières années n'avaient pas utilisé d'eau. Nous sommes d'accord. Les puits n'ont pas nécessité d'eau puisqu'un moratoire était de facto en vigueur en vertu des règlements relatifs à la gestion des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. C'est exactement ce que nous disons



depuis que nous avons entamé la discussion ce matin. En fait, les renseignements cités sont tout à fait exacts. Le député d'en face a raison. Sous le dernier gouvernement, aucune fracturation n'a nécessité de l'eau puisque les règlements imposaient aux entreprises d'établir un plan de gestion des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, chose qu'elles n'ont pas faite.

La question suivante se pose : Peu importe dans quel univers les gens d'en face veulent vivre, les collectivités qu'ils représentent prendront-elles en charge les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique?

M. Stewart : Le premier ministre parle d'alter ego et d'univers parallèles. Je me demande s'il sait qui est Harvey Dent.

Je ne devrais pas avoir à donner des explications au ministre sur le dossier. Il est bien sûr incapable de prendre la parole aujourd'hui. Selon les prévisions de Deep Panuke, notre région se retrouvera dans une situation de pénurie structurelle d'ici à 2016-2017. Même dans le meilleur des cas, les gazoducs de la Nouvelle-Angleterre ne seront pas en service avant 2018-2019. Comme nous le constatons au Nouveau-Brunswick sous le gouvernement libéral actuel, la possibilité de retards et d'interdictions totales visant la mise en valeur de ressources énergétiques ne cesse d'augmenter à mesure que les journées rallongent et que les parlementaires cherchent à gagner des votes. Tous ces facteurs font que la situation est loin d'être réglée en ce qui concerne les gazoducs ; pourtant, c'est de toute évidence sur ces derniers que le gouvernement libéral fait reposer l'avenir énergétique du Nouveau-Brunswick.

Le ministre ou le premier ministre, bien sûr, pourrait-il expliquer pourquoi le gouvernement permet que la province soit entièrement livrée aux caprices réglementaires d'autres corps législatifs quand il s'agit d'assurer notre approvisionnement énergétique, alors que nous pourrions mettre en valeur nos propres ressources ici même, chez nous?

L'hon. M. Arseneault : Je ne comprends pas la fixation qu'ont les parlementaires du côté de l'opposition sur le secteur en question. Ils veulent développer la fracturation hydraulique à tout prix, sans se soucier des préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick.

Je suis très honoré de travailler pour le premier ministre Gallant. Notre équipe croit en une économie diversifiée. C'est pourquoi, sous la direction du premier ministre, nous mettons en oeuvre le projet d'Oléoduc Énergie Est. Nous appuierons l'exploitation de la mine Sisson ainsi que la mine de Trevali et la mine Caribou. Chaleur Terminals verra le jour. Nous examinons la mise en valeur de la potasse. Nous avons lancé une demande de propositions qui concerne la mise en valeur de la potasse au Nouveau-Brunswick, et Atlantic Potash est venue frapper à notre porte. Toutes les compagnies savent qu'il y a, et qu'il continuera d'y avoir, un moratoire sur la fracturation hydraulique au Nouveau-Brunswick, ce qui ne les empêche pas de venir cogner à notre porte. Même Repsol a déposé une soumission pour la conversion du terminal de GNL. Tout cela se produit alors que les compagnies savent qu'il y a un moratoire.



Les propos alarmistes de l'opposition en disent long sur le type d'opposition que nous avons.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Stewart : Je suis content que le ministre ait pris la parole pour répondre à une question et je suis tout aussi content qu'il ait dit ne pas comprendre. Nous le savons de ce côté-ci de la Chambre.

Je tiens aussi à vous dire que la compagnie a utilisé du propane, ce qui lui a permis d'obtenir de meilleurs résultats.

Récemment, le premier ministre a laissé entendre à la Chambre que l'approvisionnement n'avait aucune incidence sur le prix du gaz naturel. Nous avons expliqué au premier ministre que l'offre accrue d'un produit sur un marché empêche les prix de monter, et c'est pourquoi le prix du gaz naturel en Pennsylvanie s'établit depuis un mois à environ 1,50 \$ le gigajoule, alors que le prix dans le Nord-Est américain varie de 7 \$ à 25 \$. Compte tenu de la récente annonce faite par Encana selon laquelle la production de Deep Panuke sera bien en deçà des prévisions, des spécialistes du secteur ont tous déclaré qu'une diminution de l'offre entraînerait une hausse des prix au Nouveau-Brunswick.

S'étant fait expliquer ce concept économique fondamental par une personne autre qu'un parlementaire du côté de l'opposition, le premier ministre expliquera-t-il pourquoi il s'obstine à vouloir que les compagnies et les gens du Nouveau-Brunswick paient le gaz naturel à un prix plus élevé au cours des prochaines années?

L'hon. M. Arseneault : L'opposition est sur tous les fronts. En ce qui concerne le gaz de schiste et la fracturation hydraulique, nous sommes très clairs depuis deux ans et demi. Nous imposerons un moratoire au Nouveau-Brunswick.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Arseneault : Après notre arrivée au pouvoir, nous avons déposé le 18 décembre un projet de loi visant à imposer un moratoire sur la fracturation hydraulique. Savez-vous pourquoi? C'est parce que nous nous soucions de ce que dit depuis le début la population du Nouveau-Brunswick. Quand les gens de l'opposition étaient au pouvoir, ils n'écoutaient pas la population. Nous sommes préoccupés par l'absence d'acceptabilité sociale qui se fait sentir à l'heure actuelle en ce qui concerne la fracturation hydraulique. Nous avons à coeur la question, car le régime de redevances ne profite pas au Nouveau-Brunswick. Nous nous soucions aussi du fait que le gouvernement de l'époque n'a pas voulu consulter les Premières Nations et nous savons à quel point une telle consultation est importante. Il ne s'agit pas que d'une responsabilité morale, mais aussi de la loi. Nous devons la respecter. Nous nous soucions aussi... Quand les gens du côté de l'opposition ont voulu faire progresser l'industrie, ils ne se sont aucunement souciés de l'état de notre eau ou de notre environnement. Lorsque la



D^{re} Cleary a publié un rapport, ils l'ont caché sous leur pupitre. Nous sommes sensibles à tout cela et nous ferons en sorte d'obtenir des résultats.

Comme le premier ministre l'a mentionné aujourd'hui...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Le temps est écoulé.

Qualité de l'eau

M. Coon : Ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux. La semaine dernière marquait le 13^e anniversaire de l'entrée en vigueur du *Règlement sur la classification des eaux*, qui vise à protéger nos ressources en eau douce, en théorie, en imposant des normes juridiquement contraignantes en matière de qualité de l'eau pour nos rivières et ruisseaux. Le règlement a été modifié en 2008 pour régler des questions liées à sa force obligatoire, mais, 13 ans plus tard, nous n'avons toujours pas imposé de normes de qualité de l'eau pour un seul bassin hydrographique du Nouveau-Brunswick.

Voici ma question : Le ministre a-t-il demandé à son personnel d'intervenir immédiatement pour classer les rivières et ruisseaux de la province?

L'hon. M. Kenny : Je vous remercie de ma première question de la session. En tant que ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, je tiens à dire que mon travail consiste à faire en sorte que nous protégeons l'environnement, y compris les cours d'eau. Je travaille avec mon ministère pour procéder à l'examen de toutes les classifications de la province. J'en ai discuté avec le député d'en face et j'en ai parlé avec de nombreuses parties prenantes. Nous travaillons de concert avec nos parties prenantes. Nous mènerons des consultations et nous irons de l'avant. Merci.

M. Coon : Le 14 août de l'année dernière, l'ombudsman a publié un rapport portant sur la gestion du programme de classification des eaux par le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux. Dans son rapport, voici ce que l'ombudsman a écrit au sujet du *Règlement sur la classification des eaux* :

le Règlement 2002-13 ne demeure qu'un mirage qui trompe les personnes qui s'y conforment à leur détriment. L'historique de ce dossier nous conduit à la conclusion que l'Assemblée législative doit s'intéresser davantage à ce problème si elle souhaite que la province du Nouveau-Brunswick possède un programme de classification des eaux efficace plutôt qu'illusoire.

C'est aujourd'hui que l'Assemblée législative s'intéresse davantage à la situation. Le ministre a l'occasion de faire preuve de bonne foi et de rebâtir les ponts entre son ministère et les collectivités touchées. Le ministre s'engagera-t-il à fixer un échéancier pour l'établissement de normes de qualité de l'eau dans nos bassins hydrographiques?



L'hon. M. Kenny : En tant que ministre, je travaillerai aussi avec toutes les parties prenantes. J'ai eu l'occasion de rencontrer l'ombudsman et beaucoup d'autres personnes pour parler du dossier avec eux. Lorsque notre ministère aura les renseignements pertinents, nous ferons le point à l'Assemblée législative et nous travaillerons avec nos parties prenantes. Merci.

M. Coon : Comme l'ombudsman l'a indiqué dans son rapport : « Malgré toutes ses bonnes intentions, le ministère de l'Environnement a été incapable [...] de réaliser des progrès quantifiables » en ce qui a trait à l'établissement de normes en matière de qualité de l'eau pour nos rivières et nos ruisseaux. Malgré tous les efforts déployés par de nombreux bénévoles de la province et des groupes de protection des bassins hydrographiques, de la rivière Nashwaak à la rivière Jacquet, le problème semble essentiellement découler de ce que l'ombudsman appelle l'utilisation « pernicieuse et contre-productive » du pouvoir discrétionnaire du ministre prévu par le règlement.

Le ministre s'engagera-t-il à enlever le pouvoir discrétionnaire du ministre prévu à l'article 3 du *Règlement sur la classification des eaux* pour que le ministère puisse accomplir son travail, soit d'assurer la protection de nos bassins hydrographiques?

L'hon. M. Kenny : Comme je l'ai dit, je continuerai de travailler sur l'important dossier en question avec l'ombudsman, les gens d'en face et toutes les parties prenantes. Mon travail de ministre de l'Environnement consiste d'abord à protéger l'environnement de façon durable et, parallèlement, à examiner toutes les possibilités de création d'emplois dans la province.

Cela dit, encore une fois, je chercherai à travailler avec toutes les parties prenantes et à examiner toutes les règles qui sont en vigueur pour voir ce que nous pourrions faire dans l'avenir. Lorsque j'aurai d'autres avis à donner à l'Assemblée législative, je le ferai. Merci.

Gaz naturel

M. Northrup : La semaine dernière, le ministre de l'Énergie et des Mines a affirmé dans le journal qu'il se tournait vers les tribunaux pour trouver une personne capable d'expliquer à une administration locale ce que sa politique veut réellement dire. Des mois après l'annonce de ses cinq conditions, il semblerait que le gouvernement libéral ne sait toujours pas ce que les conditions veulent dire, comment il sera déterminé si elles ont été remplies et comment elles seront évaluées. Il s'agit d'un cas de plus où les Libéraux improvisent des politiques sur le gaz naturel, et nous commençons à voir les conséquences d'un gouvernement si irresponsable.

Le ministre indiquera-t-il à la Chambre la date précise où il présentera des définitions claires de ses conditions et la méthode pour évaluer les progrès quant au respect de ses cinq conditions?

L'hon. M. Arseneault : Contrairement à l'ancien gouvernement, qui ne se souciait aucunement de la santé, de l'environnement et des préoccupations des gens du Nouveau-Brunswick, notre gouvernement s'en soucie. Voilà pourquoi nous avons énoncé cinq conditions. Lorsqu'il est



question d'extraire la ressource en question, on n'a qu'une seule chance de réussir. Afin de profiter de cette unique chance, nous nous assurerons de bien faire les choses.

Comment procéderons-nous pour bien faire? Nous avons énoncé cinq conditions. Il y a le permis social. Nous voulons optimiser la structure des redevances ; nous voulons faire en sorte de consulter les collectivités des Premières Nations ; nous voulons être rassurés en ce qui a trait à notre santé, à notre air et à notre environnement ; nous voulons nous doter des infrastructures qu'il faut pour traiter les eaux usées.

Je n'ai aucune leçon à tirer. Le député d'en face parle d'être irresponsable. Si vous vous souvenez bien, le projet de loi 18 a eu pour effet de rompre le contrat avec Enbridge Gaz. Les contribuables du Nouveau-Brunswick font l'objet d'une poursuite de 875 millions de dollars. Si vous voulez être irresponsable, regardez l'ancien gouvernement.

M. Northrup : Je me demande si le ministre de l'Énergie se soucie des centaines d'emplois qui sont touchés dans l'industrie du gaz naturel, particulièrement dans ma région, à la mine de potasse. Il s'agit d'un projet d'agrandissement d'une valeur de 1,7 milliard de dollars. La production de potasse passera de 800 000 t à 2 000 000 t par année. La mine a besoin de plus de gaz naturel, mais elle ne l'aura pas avant un an et demi ou deux ans. Nous envisageons la possibilité d'avoir une autre mine de potasse de l'autre côté de la route à Lower Millstream. Elle aura besoin de gaz naturel. Nous envisageons aussi la construction, à Saint John, d'une usine d'engrais qui nécessitera plus de gaz naturel.

L'irresponsabilité caractérise bien le ministre de l'Énergie. Cinq mois après le début de son mandat, il ne peut fournir aucun détail à la Chambre sur ce qu'il entend faire dans le dossier du gaz naturel. Dira-t-il à la population en quoi consisteront les cinq conditions dans la province?

L'hon. M. Arseneault : Je m'attendais à ce que le député du côté de l'opposition félicite plutôt l'ancien gouvernement au sein duquel j'étais ministre. Puisque nous parlons d'exploitation de potasse, j'étais le ministre des Ressources naturelles qui a veillé à ce que nous concluions une entente prévoyant un investissement de 2,2 milliards de dollars pour l'exploitation de la potasse dans la région de Sussex.

Le député d'en face devait être occupé à lire ses questions il y a quelques instants. S'il avait écouté ce que je disais, il saurait que, sous le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre Gallant, nous avons une économie diversifiée. Alors que tout le monde sait qu'un moratoire sur la fracturation hydraulique sera imposé au Nouveau-Brunswick, des compagnies frappent à notre porte.

Même dans votre région, Monsieur le député d'en face, pensons à Atlantic Potash, qui souhaitait revenir au Nouveau-Brunswick. Nous lui ouvrons notre porte. Nous avons lancé une demande de propositions parce que l'exploitation de la potasse au Nouveau-Brunswick suscite de l'intérêt. Repsol a déposé une demande pour la conversion du site de GNL à Saint John. Les compagnies savent toutes qu'un moratoire sera mis en place. Savez-vous quoi? Selon le



Conference Board du Canada, nous serons l'une des meilleures provinces qui soient en matière de croissance l'année prochaine. Savez-vous pourquoi?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Northrup : Lorsque le prix de la potasse était élevé, les parlementaires de l'ancien gouvernement libéral ont donné les redevances à un prix incroyable. La compagnie allait prendre de l'expansion. Elle prévoyait des activités d'une valeur de 1,7 milliard de dollars, mais le gouvernement en question y a renoncé.

Nous parlons du député de Campbellton-Dalhousie qui a failli détruire le programme de sylviculture dans la province. Selon lui, il n'a pas de leçon à apprendre de nous. Nous n'avons strictement rien à apprendre du député de Campbellton-Dalhousie. Il parle sans connaissance de cause. Il a eu une influence sur des centaines d'emplois ici. Il faisait partie du Cabinet qui a dépensé 77 millions de dollars pour Atcon ; nous n'avons donc aucune leçon à recevoir de lui.

Levez-vous. Dites aux gens du Nouveau-Brunswick ce que nous devons faire. Nous voulons des emplois ici. Le député d'en face va à l'encontre de la politique sur le gaz naturel au Nouveau-Brunswick. Nous avons besoin du gaz de schiste ici pour que les motels se remplissent...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Arseneault : Le député d'en face, un ancien ministre au sein de l'ancien gouvernement, dit qu'il veut des emplois. Son gouvernement a été le seul de l'histoire de la province à enregistrer une perte nette d'emplois au cours de son mandat — le seul gouvernement.

Voulez-vous parler de l'entente concernant la potasse? L'entreprise n'allait pas automatiquement venir investir au Nouveau-Brunswick. Nous devons faire concurrence à d'autres provinces, dont la province d'où vient l'entreprise, c'est-à-dire la Saskatchewan.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Arseneault : Notre équipe à Ressources naturelles ainsi qu'à Énergie et Mines est une bonne équipe. Nous avons conclu un marché. Notre gouvernement l'a appuyé. Le gouvernement libéral l'a appuyé.

Le président : Je rappelle à l'ordre le député de Sussex-Fundy-St. Martins.

L'hon. M. Arseneault : Savez-vous quoi? Nous avons effectivement renoncé à des redevances d'une valeur de 35 millions de dollars à l'époque, mais nous avons reçu 2,2 milliards en retour. Nous avons sauvé 600 emplois dans la circonscription du député d'en face. Il devrait peut-être se montrer plus reconnaissant.



Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

